

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.02.12-009 - Conclusion d'avenants à des contrats de droit public.

L'an deux mil dix neuf, le douze février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2019

Mairie de Parempuyre
12 Avenue de la Poste

19 FEV. 2019

Bureau du Courrier

Monsieur Bernard DE SOUZA a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	X		
BARLAND François		X	de FRANÇOIS Béatrice
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	PAGADOY Michel
LAGARRIGUE Henri		X	LALANNE Nicole
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2019.02.12-009 - Conclusion d'avenants à des contrats de droit public.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;
- Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 4 février 2019 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 janvier 2019 ;

Sur le rapport de Madame le MAIRE et après en avoir délibéré ;

Service Enfance Jeunesse :

Pour les besoins de service, il a été nécessaire de recruter 29 agents contractuels dans le cadre de l'encadrement des enfants aux ALSH, Accueil Périscolaire et aux TAPS pour une période de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Au vu du nombre d'enfants, il paraît nécessaire d'adapter le nombre d'heure d'un de ces agents. Sa quotité de travail passerait de 30/35^{ème} à 35/35^{ème}. Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Ecole Municipale d'Art :

Au vu des diplômes obtenus par un des professeurs de l'EMA, et toujours dans un souci de cohérence avec les principes de rémunération des professeurs de l'EMA, il est proposé de conclure un avenant au contrat de droit public à durée indéterminée d'enseignement musical afin d'établir la rémunération à l'indice brut 521/indice majoré 447.

De plus, au vu des missions confiées au Directeur de l'EMA, il est proposé de réajuster l'indice de rémunération des missions de direction à l'indice brut 723/indice majoré 598.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications apportées à divers contrats de droit public dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame Le MAIRE à signer lesdits contrats.

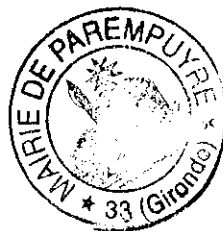
LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

✚ **Décide :**

- d'approuver les modifications apportées à divers contrats de droit public dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le MAIRE à signer lesdits avenants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 12 février 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre